

Projet de budget 2021

Rapport du Chef d'établissement et de l'Adjoint gestionnaire

Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 :

« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

1. Présentation de l'établissement

Le lycée est constitué d'un ensemble immobilier datant de la fin du XIXème siècle (ancienne caserne) et agrandi en 1954.

Il est implanté sur une surface cadastrale de 22 825 m² et 13 bâtiments y sont répartis. Une restructuration des gymnases avec adjonction d'une nouvelle salle de 300 m² a été achevée en 2008.

Le lycée dispose d'une antenne U.F.A. B.T.S. **Gestion de la PME** et d'un dispositif micro lycée. Le nombre élevé de lycéens avec une spécialité ou des options artistiques est une spécificité du Lycée Virlogeux.

Au 30 septembre 2020, l'effectif des élèves s'élevait à 1333 dont 1072 demi-pensionnaires et 135 internes.

2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
1308	1297	1303	1322	1321	1333

Le pourcentage de demi-pensionnaires est exceptionnellement élevé pour un lycée urbain (90 % en incluant les internes). A contrario, le nombre de places assises dans la salle de restauration est restreint. Cette donnée a des conséquences cruciales en matière d'organisation et de fonctionnement. Une restructuration du restaurant scolaire pourrait contribuer à améliorer le quotidien de l'établissement.

2. Les lignes conductrices

Le plan de codification choisi dans le cadre de la présentation du budget figure sur le document joint en annexe. Certains codes activité ont été imposés par l'Etat.

Six priorités ont été retenues pour l'élaboration du budget 2021 :

- 1- Augmentation de la part de la DGF au service AP pour absorber la baisse prévisible des versements de taxe d'apprentissage. L'augmentation de la dotation profite ainsi au service activité pédagogique.
- 2- Consolider les crédits pédagogiques par le biais d'un prélèvement sur le FDR (5 385 €)
- 3- Continuer à investir dans la maintenance et l'entretien des bâtiments afin d'améliorer le cadre de vie.
- 4- Effectuer un prélèvement sur les fonds disponibles de 4000 € pour consolider les investissements effectués sur le FRI et anticiper les réparations sur le matériel nécessitant une immobilisation
- 5- Opérer une distinction claire entre les sorties obligatoires gratuites et les sorties pédagogiques facultatives pour lesquelles une contribution des usagers peut être sollicitée
- 6- Apporter davantage de visibilité dans la structuration du budget. L'objectif est de rechercher une meilleure cohérence des domaines entre service et une harmonisation des codes activités à l'intérieur des domaines. Par ailleurs, de nouveaux codes activités ont été créés d'une part pour faciliter l'exécution du budget et d'autre part pour offrir davantage de clarté pour la restitution lors du compte financier.

3. Equilibre du budget

Le budget doit être présenté en équilibre réel entre les dépenses et les recettes, entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, entre les recettes en capital et les dépenses en capital.

Ainsi la prévision de recettes s'élève à 1 314 146.51 € contre une prévision de dépenses de 1 325 674.86 €. Ce déséquilibre autorisé de 11 528.35 € est justifié par trois éléments :

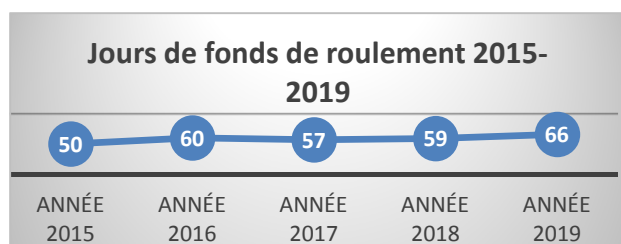
- La part non neutralisée des amortissements pour 2143.35 € (cette présentation comptable n'affecte pas la capacité d'autofinancement du collège) - service administration et logistique
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 5 385 € pour soutenir le service activité pédagogique
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 4000 € pour le service opérations en capital

Le prélèvement s'élève donc à 9385 €

Au 31/12/2019, le fonds de roulement s'élevait à 265 626.50 € (soit 66 jours de fonctionnement). Déduction faite des prélèvements autorisés en 2020 (66 767 €), le FDR s'élève actuellement à 198 859.50 €. En retranchant la valeur du stock alimentaire (10 375.24 €) et les créances douteuses en cours 658.71 €, la partie mobilisable se situe à 187 825.55 €.

Le prélèvement de 9385 € porterait le fonds de roulement disponible à 178 440.55 € soit 44.34 jours de fonctionnement (calcul sur le fonds de roulement disponible).

Au regard de critères d'analyse du conseil régional, notre situation financière est acceptable.



4. Les prévisions de recettes

La seule certitude pour les recettes émane de la notification de la Région. Les autres recettes ouvertes ne constituent que des prévisions.

Prévision des subventions de la collectivité territoriale ouverte au budget :

Evolution de la dotation de fonctionnement de la Région (DGF) :

année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	350 000 €	329 000 €	319 130 €	328 704 €	340 565 €	348 515 €

La DGF sera probablement complétée par un Fonds Régional d'Investissement dont le montant sera connu en janvier 2021.

Il s'agit d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériels, d'équipements pédagogiques ou de travaux.

Ce fonds offre une grande souplesse d'utilisation pour les lycées de la Région.

La dotation de fonctionnement notifiée par la Région a été répartie entre le service AP et le service ALO :

	montant	affichage de la recette			% de la DGF totale
		domaine (facultatif)	activité (facultatif)	compte (obligatoire)	
Service général AP	53 915	DGF	ODGF	7442	15,46 %
Service général ALO	294 600	DGF	ODGF	7442	84,54 %
TOTAL	348 515				100 %

L'aide régionale aux impayés de demi-pension est également budgétée.

	montant	codification (services, domaines et activités)	
		Recette	Dépense
Aide aux impayés de demi-pension	1205.15	VE-AIDES-2IMPA	VE-AIDES-2IMPA

Prévision des subventions de l'Etat :

	montant	codification (services, domaines et activités)	
		Recette	Dépense
Projet AFRICA	1500.00	AP-PR214-13AI	AP-PR214-13AI
Droits de reprographie	2199,45	AP-PR141-13REP	AP-PR141-13REP
CESC	638.74	VE-PR230-16ESC	VE-PR230-16ESC
Fonds de vie lycéenne	158.62	VE-PR230-16FVL	VE-PR230-16FVL
Fonds sociaux	4000.00	VE-AIDES-16FS-	VE-AIDES-16FS-
Unité de formation des apprentis	5 000.00	SCFAEN OUFA	SCFAEN OUFA
Bourses nationales	190 000.00	SBN-0BN	SBN-0BN

Taxe d'apprentissage :

Depuis la dernière réforme, les versements des entreprises sont en constante diminution. Cette baisse est prise en compte sur le budget 2021.

2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
19 172	23 999.46	13 066.97	18 087.95	8169,95	7 000.00

Contribution des usagers:

Ces recettes (services AP et SRH) sont la contrepartie financière de missions de service public à caractère facultatif en lien avec la spécialité de l'établissement (comme les sorties scolaires en dehors du temps scolaire, les voyages scolaires, le service restauration, l'internat...).

Compte tenu de la situation sanitaire, le domaine voyages scolaires n'a pas été ouvert au budget.

Un domaine sorties scolaires payantes a été ouvert au budget dans le but d'opérer une séparation stricte entre les sorties obligatoires gratuites et celles facultatives pour lesquelles une participation financière peut être sollicitée.

Cette participation des familles est tempérée par le fait que l'établissement prend traditionnellement en charge le transport des sorties facultatives notamment celles des enseignements de spécialité et optionnels (HDA Théâtre Danse).

La part des accompagnateurs, code OACC, est conformément à la jurisprudence prise en charge par l'établissement (à hauteur de 300 € intégrés au prélèvement au FDR service AP).

De même le dispositif PASS REGION permet aux élèves d'accéder gratuitement à certains spectacles. De surcroît, les fonds sociaux sont susceptibles d'être mobilisés pour aider les familles.

Loyers:

Il s'agit des locations à titre précaire prévisibles jusqu'au 31 août 2021. Ces recettes sont retracées au service ALO.

Participation des établissements membres du groupement comptable:

Le lycée VIRLOGEUX est siège d'un groupement comptable ; cette structure regroupe les établissements suivants :

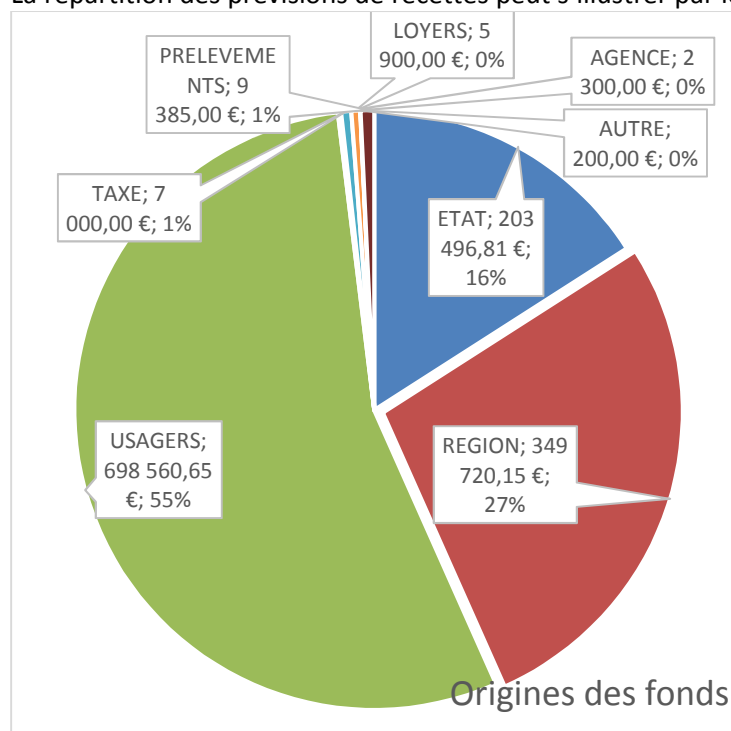
- Lycée VIRLOGEUX
- Collège Michel de l'Hôpital à RIOM
- Collège Diderot à AIGUEPERSE
- Lycée Marie Laurencin à RIOM
- Collège des Champclaux à CHATEL GUYON
- Collège René Cassin à MANZAT

Une convention fixe notamment les modalités de répartition des charges de l'agence comptable entre les établissements membres. La recette est inscrite au service ALO.

Autres:

Les autres recettes proviennent essentiellement des remboursements de dégradation, de pertes de badges pour le self et des sorties alimentaires facturées au service ALO pour les frais de réception.

La répartition des prévisions de recettes peut s'illustrer par le graphique suivant :



5. Fonctionnement général de l'établissement

Les dépenses de viabilisation ont été estimées sur la base des années précédentes en conservant une marge de sécurité. L'année en cours est peu représentative compte tenu de la période de confinement au printemps. Le contrat d'entretien de l'installation chauffage est désormais suivi dans le domaine entretien des bâtiments.

Compte tenu de l'ancienneté du lycée, son entretien a par conséquent un coût et il serait imprudent de diminuer les dépenses d'entretien. Ces dépenses sont en outre indépendantes du nombre d'élèves scolarisés. L'établissement est par ailleurs lié par des contrats ou des vérifications pour la plupart obligatoires. Ces dépenses sont suivies au service administration et logistique et au service restauration. Seuls, les contrats d'entretien des copieurs et les contrats de location des copieurs (code OREPRO) font l'objet d'une ouverture au service AP. Les dépenses liées à la reprographie sont également inscrites aux services ALO et SRH. L'achat du papier est désormais suivi sur un code activité distinct (OPAPIER).

Le lycée avec l'accord du conseil va poursuivre la renégociation des contrats, prestations et conventions anciens. Voici la liste exhaustive des contrats et conventions :

- Vérification des installations électriques DEKRA
- Vérification des installations de gaz, du SSI, des installations de désenfumage, des ascenseurs (SOCOTEC)
- Maintenance du SSI (SIEMENS)
- Maintenance des installations de désenfumage (SIA)
- Maintenance et vérification des postes électriques haute et basse tension (EIFFAGE ENERGIE)
- Conduite et entretien du système de chauffage (IDEX- marché régional)
- Maintenance des installations téléphoniques (UGAP prestataire SYBORD RESEDIA) depuis l'acquisition de l'autocom en août 2020, le lycée économise les frais de location
- Maintenance du portail et de porte automatique (THYSSENKRUPP)
- Maintenance des ascenseurs (ORONA)
- Maintenance matériel de cuisine cuisson froid et laverie (ALLIER FROID)
- Nettoyage des hottes de cuisine (HDA)
- Prestation de lutttes contre les nuisibles (HDA)
- Maintenance des installations d'assainissement – bacs à graisse (SUEZ RV OSIS SUD EST CLERMONT)
- Location maintenance machine mise sous plis endossement des chèques (MAIL FINANCES-QUADIENT)
- Location maintenance machine à affranchir (NEOPOST-QUADIENT)
- Contrat surveillance des bâtiments (SP PROTECTION)
- Assistance maintenance contrôle d'accès TURBOSELF (INCB)
- Contrats d'assurance (MAIF)
- Contrat de collecte du courrier (LA POSTE)

- Abonnement boîte postale (LA POSTE)
- Contrat abonnement téléphonie (SFR)
- Mise à disposition bouteille médium (AIR LIQUIDE)
- Collecte des déchets médicaux (COLLECTE MEDICALE)
- Location des poubelles- Collecte/traitement des déchets (ECHALIER). SBA ne peut effectuer cette prestation à cause des conditions d'accès. ECHALIER, seul accepte d'effectuer cette collecte mais le coût est très élevé pour le lycée. Un projet de travaux est actuellement à l'étude à la Région pour remédier à cette anomalie.
- Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées (avec le Centre Français du droit de Copies)
- Contrats entretien et de location des photocopieurs (UGAP prestataire TOSHIBA)
- Contrats entretien et de location des imprimantes (RICOH)
- Adhésion au groupement de service des Dômes du Lycée La Fayette (papeterie, denrées alimentaires, analyses bactériologiques)
- Adhésion au bassin de formation Nord Combrailles (Siège collège Châtel Guyon)
- Adhésion au groupement d'achat de la Région
- Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien des installations de chauffage
- Adhésion à l'EMAT équipe mobile entretien du lycée A. Brugière
- Fourniture d'eau (SEMERAP)
- Fourniture d'électricité (UGAP prestataire ENGIE)
- Fourniture de gaz-cuisine et conciergerie (UGAP prestataire SAVE)
- Fourniture de chaleur-réseau urbain de chaleur bois (RCBE)
- L'évacuation des déchets toxiques était auparavant assurée par SUEZ ENVIRONNEMENT. Cette prestation est désormais organisée par la Région (prestataire GROUPE-SECHE).

Certaines adhésions ne génèrent aucun frais pour le lycée :

- Convention établissement mutualisateur (Lycée Sidoine Apollinaire) et établissement employeur pour les AED les AESH les contrats aidés et les vacances dans le cadre des dispositifs OE et OEPRE
- Convention de groupement comptable

Programmation des travaux d'entretien pris en charge par l'établissement prévu en 2021 :

Des travaux de peinture sont envisagés avec le renfort de l'équipe mobile maintenance du lycée Ambroise Brugière.

L'équipe maintenance va poursuivre la mise aux normes des installations électriques.

Suite aux travaux d'accessibilité réalisés pour le compte de la Région, une mise aux normes des plans d'évacuation des consignes pour les interphones de sécurité est requise. Il en est de même concernant le dossier SSI (installation incendie).

Les abonnements d'applications informatiques (EDT, PRONOTE, WINTA, WINCZ, EASILYS...) et les hébergements (BLIZZ, WEBSCO...) seront désormais suivis au code activité OLOG (services ALO et SRH). Seule, la dépense du progiciel EBP BUSINESS (tertiaire) sera suivie au code activité OTA (service AP).

6. Restauration

La participation des usagers au fonctionnement du SRH couvre l'intégralité des charges. L'identification des charges spécifiques répond à la volonté d'une séparation stricte des services. L'estimation de ces charges a été effectuée avec le souci de ne pas obérer le crédit nourriture. Ces charges dont l'identification est délicate et parfois arbitraire sont indépendantes du nombre de demi-pensionnaires ou d'internes (donc des recettes). En revanche, ces charges sont directement liées à la configuration des locaux, à l'état du matériel et la dotation en personnel.

Le 10 novembre 2020, le conseil a adopté des clés de répartition entre le service ALO et le service SRH pour les charges non identifiables :

Ventilation des charges	ALO	SRH
en fonction des m2 du service de restauration par rapport aux surfaces totales	73 %	27 %
Eau	43 %	57 %
Traitement des déchets (la majorité produite par le service restauration)	25 %	75 %
Electricité – réseau chaleur – contrat entretien viabilisation Ratio au m2 du SRH par rapport aux surfaces totales + pondération 1,30 (internat mis en chauffe plus longtemps dans l'année/électricité pour les appareils en cuisine/chambres froides/utilisation de l'externat par les internes...)	65 %	35 %

Ces ratios seront observés lors de l'exécution budgétaire.

La contribution des usagers aux charges de fonctionnement du service restauration (hors achats de denrée) a été ouverte à hauteur de 186 800 € :

CONTRIBUTION USAGERS AUX CHARGES DU SERVICE RESTAURATION		186 800,00 €
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	ENTRE	58 500,000
Contrats	OCONT	49 000,00
prestations intervention EMAT	OEMAT	500,00
Maintenance courante	OMAINT	9 000,00
FOURNITURES ET MATERIELS	FOURN	33 350,000
Fournitures administratives	OFOURN	2 500,00
Achat cartes turboself	OBADGE	2 000,00
Papier	OPAPIER	1 000,00
Diverses dépenses	ODIV	1 750,00
Infirmierie et produits pharmaceutiques	OINFIRM	200,00
linge	OLINGE	2 400,00
Produits de nettoyage	ONETTOYAG	17 000,00
Matériel	OMATERIEL	6 500,00
SERVICES	SERV	4 950,000
Admission en non valeur	OANV	500,00
Autres dépenses	OAUTR	100,00
Honoraires	OHONOR	500,00
Frais de poste	OAFFR	2 000,00
Téléphonie	OTEL	1 000,00
Contribution groupements de services	OCONTRIB	300,00
Abonnement Easyls	OLOG	350,00
Reprographie	OREPRO	200,00
VIABILISATION SRH	VIAB	90 000,000
Réseau urbain de chaleur	ORESEAU	45 000,00
Eau	OEAU	13 500,00
Electricité	OIELEC	28 000,00
Gaz	OGAZ	3 500,00

Le service restauration a été construit à partir des effectifs suivants :

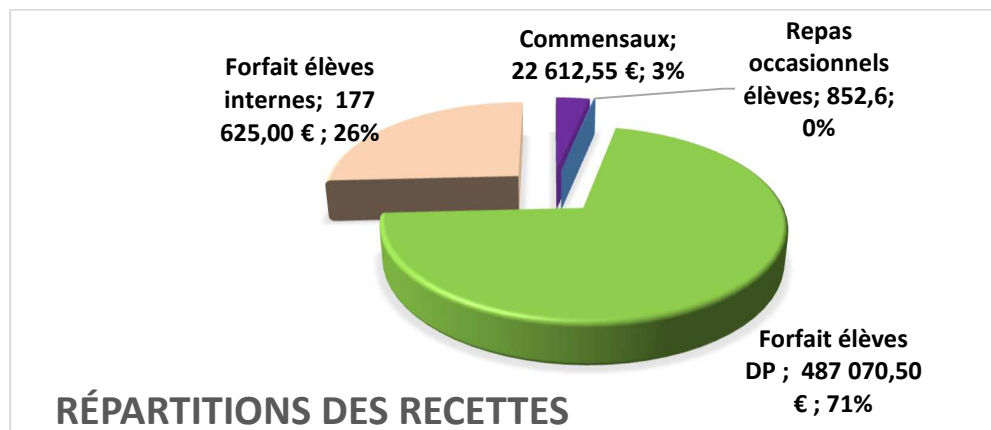
Cette prévision intègre l'accroissement du nombre de demi-pensionnaires au forfait 4 jours au détriment du forfait 5 jours. Par ailleurs, les frais nets (remises d'ordre déduites, prise en compte des changements de régime...nombre de repas effectif pour les commensaux) ont été privilégiés pour l'estimation des effectifs.

CATEGORIES	TARIFS 21	NB JOURS	NB personne	NB repas	TOTAL
Agents techniques de la collectivité	3,30 €	174	9	1566	5 167,80 €
AED ,Contrats aidés – catégorie C	3,30 €	174	4	696	2 296,80 €
personnel indice inférieur au égal à 465	4,40 €	174	2	348	1 531,20 €
personnel indice supérieur à 465	5,50 €	174	14	2436	13 398,00 €
hôte de passage en lien avec l'activité éducative	8,75 €			25	218,75 €
Elèves repas exceptionnel	4,90 €	174	1	174	852,60 €
Forfait DP5	554,75 €		300		166 425,00 €
Forfait DP4	443,80 €		700		310 660,00 €
Forfait DP3 apprentis	332,85 €		30		9 985,50 €
internes	1 421,00 €		125		177 625,00 €

Les recettes en provenance des usagers sont les suivantes :

Commensaux	22 612,55 €
Repas occasionnels élèves	852,6
Forfait élèves DP	487 070,50 €
Forfait élèves internes	177 625,00 €
	688 160,65 €

La répartition de l'ensemble des recettes peut être représentée dans le graphique suivant :



Compte tenu de ces prévisions, le calcul du crédit nourriture théorique est présenté dans le tableau ci-dessous :

	FORFAIT DP	FORFAIT interne	TICKETS ELEVES	HEBERGEMENTS	TOTAL
Usagers	487 070,50 €	177 625,00 €	852,6	22612,55	688160,65
PRI 22,5 % à reverser à la Région	- 109 590,863	- 39 965,625	- 191,835		- 149 748,32 €
total	377 479,64		660,77	22 612,55	538 412,33
		Charges du SRH en moins			-186 800,00
					351 612,33 €

Une recette prévisionnelle de 400 € pour le remboursement des badges perdus ou dégradés a été ouverte. De même une ligne est ouverte pour les facturations au service ALO des sorties pour les frais de réception (4000 €). Ces crédits viennent augmenter le code activité ODENR en dépense.

Le montant disponible pour les achats de denrées s'élèverait à 356 012.33 €. Sur cette ouverture, 200 € sont destinés à acquitter les repas pris par les élèves demi-pensionnaires à l'occasion d'un stage dans un autre lycée (code activité OHEB).

Il ne s'agit évidemment que d'une projection puisque le lycée ne peut anticiper le nombre de demi-pensionnaires ou d'internes en septembre 2021, le nombre de commensaux qui vont effectivement prendre un repas.

Par ailleurs, le lycée poursuit sa démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dont un des objectifs est une réduction des coûts inutiles sans baisse de la qualité des produits consommés.

Le lycée adhère en outre au groupement de commandes des Dômes pour l'alimentation dont le coordonnateur est le lycée Lafayette de Clermont-Ferrand et de nombreuses commandes sont passées sur la centrale d'achat de la Région. Le lycée adhère également au dispositif régional « la Région dans mon assiette ».

7. Masse salariale

Ces données sont présentées pour information mais n'apparaissent pas au budget de l'établissement à l'instar des investissements de la Région pour le bâti.

Pour l'année civile 2019, la masse salariale à la charge de l'Etat s'élevait à 9 677 931.98 € avec la répartition suivante :

Répartition de la masse salariale			
Employeur	Fonctions	ETPT (4)	Masse salariale (5)
EPLÉ	Fonctions éducatives (1)	14,60	402 174,05 €
	<i>dont 1er degré (6)</i>	0	0,00 €
Etat (2)	Fonctions enseignement / formation	100,16	7 923 091,06 €
	<i>dont suppléance</i>	0,92	45 444,69 €
	<i>dont TZR disponibles (3)</i>	0,57	32 548,38 €
	Fonctions éducation, santé, social	5,81	406 749,42 €
	Fonctions de direction et d'administration	15,52	945 917,44 €
	<i>dont suppléance</i>		Secret statistique
	Total Etat		121,49
Total général		136,10	9 677 931,98 €

Celle à la charge de la Région n'a pas été communiquée. L'équipe technique est composée de 29 agents territoriaux répartis sur des missions d'entretien des locaux de maintenance et de restauration.

Fait à Riom, le 13/11/2020

Le Chef d'établissement

Alain CHERAA